

Service des eaux de St-Maurice  
Administration communale  
Grand-Rue 79  
1890 St-Maurice



Entreprise N° : 33197/16767

Sion, le 22 décembre 2020

## RAPPORT D'ANALYSE

**N° de dossier : 20-VS-47719**

**V 1**



**N° d'échantillon : 20-140859**

### ADRESSE(S)

Déposé par :	Service des eaux de St-Maurice, Grand-Rue 79, 1890 St-Maurice
Propriétaire (entrepr.) :	Coutaz SA, 1890 St-Maurice
Fontainier :	Monsieur Thierry SARRASIN, Service des eaux de St-Maurice, Grand-Rue 79, 1890 St-Maurice
Personne responsable :	Monsieur Thierry SARRASIN, Service des eaux de St-Maurice, Grand-Rue 79, 1890 St-Maurice
Directeur :	Monsieur Damien COUTAZ, Service des eaux de St-Maurice, Grand-Rue 79, 1890 St-Maurice

### CONTEXTE

But du contrôle :	Autocontrôle / Eau potable / Service des eaux de St-Maurice
Prélèvement du :	15.12.2020 à 08h10
Date arrivée :	15.12.2020
Effectué par :	Monsieur Patrick RUTIGLIANO

### DESCRIPTION

Dénomination spécifique :	Eau potable dans le réseau de distribution
Désignation :	Lieu de prélèvement : Station de pompage
Secteur :	1444 - Puits du Marais
Lieu de prélèvement :	0 - Puits du Marais / Station de pompage X : 568 687 Y : 116 938



## RÉSULTATS D'ANALYSES

## VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	464 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	7.9	M : 6.8 - 8.2	
VS-0304-MOP	Dureté totale	24.4 °F		
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	15.0 °F		
VS-0306-MOP	Calcium	71.1 mg/L		
VS-0397-MOP	Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
VS-0389-MOP	Chlorure	4.00 mg/L	max. 250.00 mg/L	Conforme
VS-0389-MOP	Sulfate	<b>100.90 mg/L</b>	M : max. 50.00 mg/L	
VS-0392-MOP	Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
VS-0389-MOP	Nitrate	4.43 mg/L	max. 40.00 mg/L	Conforme
VS-0391-mop	Magnésium	16.15 mg/L		
VS-0391-mop	Sodium	6.11 mg/L	max. 200.00 mg/L	Conforme
VS-0391-mop	Potassium	1.00 mg/L	M : max. 5.00 mg/L	
VS-0556-MOP	Turbidité	0.3 UT/F	M : max. 0.5 UT/F	
VS-0325-MOP	Carbone organique total	< 0.5 mg/L	max. 2.0 mg/L	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Pour les paramètres analysés, l'échantillon prélevé est conforme aux exigences de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (RS 817.022.11).

## Remarque:

Il s'agit d'une eau potable dont la teneur en sulfate est supérieure à la valeur d'expérience de 50 mg/L établie dans le guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable.

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## ÉMOLUMENTS

Émoluments : 317.90 CHF (Montant HT)

## REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées, ainsi que les incertitudes de mesure peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Dr Patrick Furrer  
Chimiste

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Copie(s) à : Coutaz SA, Case postale 96, 1890 St-Maurice

